

DELIBERATION : 2025-01-23

OBJET : Nouveaux tarifs des musées intercommunaux

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELISSIER Stéphane

Angles :

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

JONKER Nina

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
MERMET Alexandre
BONIFASSI Eric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emilie ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. OTTO BRUC Thierry ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. BARBAROUX Christophe M. DURAND Gilles ; M. SILVY Jean-Louis ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Nouveaux tarifs des musées intercommunaux

Exposé

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon propose à la vente au sein de ses musées de la Distillerie à Barrême et de la Minoterie à la Mure-Argens, des produits, des ouvrages, des prestations culturelles et de la billetterie. Par délibérations en date du 12 avril 2022, puis du 20 février 2024, le Conseil Communautaire a fixé les tarifs applicables à ces ventes.

Compte tenu de l'évolution des prix d'achat des marchandises, des prestations, du panel de produits qui évolue et s'adapte aux propositions du programme culturel annuel, il convient que certains tarifs soient créés ou remis à jour.

La grille de nouveaux tarifs, proposée en annexe de la présente délibération, se décline par type de prestation, de public, et par produit.

Hormis le fait d'étudier ces tarifs des ventes de produits et prestations proposées au sein des musées, la Commission Culture et Patrimoine du lundi 17 février dernier, a également réfléchi aux orientations à prendre pour améliorer la fréquentation des expositions desdits musées. Différents constats ont été partagés et notamment :

- La baisse des fréquentations payantes constatées ces dernières années, de – 4.3% entre 2021 et 2024 sur les deux musées
- Le faible volume des seules recettes d'entrée dans les musées qui représentent une recette annuelle de l'ordre de 7 800 €
- L'augmentation de l'attractivité des ateliers et des animations payantes dont la fréquentation a augmenté de 173 % entre 2021 et 2024
- Un besoin de redynamiser et moderniser la communication, avec une attention toute particulière sur la présentation des contenus.

Dans ce contexte, les membres de la commission proposent, sur le modèle appliqué dans d'autres musées, d'expérimenter la gratuité des accès aux musées intercommunaux, à compter de juin 2025, tout en :

- Développant de nouveaux vecteurs de communication, plus ciblés
- Renforçant encore l'offre des ateliers, dont les tarifs resteraient par ailleurs inchangés,
- Valorisant l'offre des produits et prestations de la boutique,

Ces propositions ont été débattues puis adoptées unanimement par les membres de la Commission Culture/Patrimoine, réunis le 17 février dernier.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les nouveaux tarifs annexés, des produits et prestations vendus dans les boutiques des musées intercommunaux, applicables à compter de la saison 2025.

- **DE VALIDER** l'application de la gratuité d'accès aux expositions des deux musées intercommunaux, à compter de juin 2025.
- **D'ENGAGER** parallèlement le développement de nouveaux vecteurs de communication, le renforcement de l'offre des ateliers, dont les tarifs restent inchangés, et la valorisation de l'offre des produits et prestations de la boutique.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 25 février 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER